



Brève du SNUipp n°22



Rythmes : la DASEN se moque de nous !

Les premiers conseils d'école viennent de se tenir dans les dates imposées par les élections des représentant-es de parents d'élèves, et la DASEN choisit ce moment pour modifier le calendrier relatif aux demandes de changement de rythmes scolaires !

Conséquences : Pour répondre aux nouveaux délais imposés par la directrice académique sans concertation et sans aucune information aux représentant-es des personnels (nous étions réunis en CTSD le 9 novembre dernier), il va falloir travailler à nouveau dans l'urgence !

Le temps de l'école n'est vraiment pas le temps de l'administration !

Se positionner sur la question des rythmes scolaires nécessite un temps de discussions et de consultation avec les membres de la communauté éducative, notamment les familles des écoles... Puis il faut réunir une instance décisionnaire (le conseil d'école) pour organiser un vote « représentatif »... Et tout ça **avant le 15 décembre** ? (voir <http://www.ac-dijon.fr/dsden21/cid117320/rythmes-scolaires-a-la-rentree-2018.html>)

La réalité du terrain a l'air d'échapper à nos supérieurs hiérarchiques... Le décret Peillon du passage aux 4,5 jours s'est imposé dans la précipitation en 2013. L'an dernier, les changements du décret Blanquer ont été décidés dans l'urgence en juin-juillet et août, mettant en difficulté l'organisation des écoles jusqu'à la rentrée des classes. Cette année, l'urgence se déplace sur le temps de réflexion et de consultation nécessaires à de telles décisions.

Le SNUipp-FSU pense que la question des rythmes mériterait que l'on prenne enfin le temps de la réflexion ! Pour rappel, ci-dessous notre position lors du vote en CSE le 8 juin dernier :

Nous avons constamment porté la nécessité de revoir le décret Peillon, mené dans la précipitation, partant des contraintes des collectivités, oubliant le plus souvent parents et enseignants. Cette réforme n'a pas atteint son objectif d'améliorer les apprentissages des élèves. Sur ce point, le comité de suivi des rythmes a relevé une plus grande proportion d'apprentissages fondamentaux au détriment d'activités scientifiques par exemple. Cela suppose donc qu'il ne suffira pas de réorganiser la semaine. Encore faut-il que ce soit accompagné d'une organisation des apprentissages.

Elle donne aussi trop de poids aux collectivités locales au détriment des intérêts de l'Éducation nationale et des enseignants et engendre de très grandes inégalités entre territoires.

Les enseignants sont pressurisés par des réunions tardives, des réunions le mercredi après-midi mettant à mal leur disponibilité pour le travail d'équipe ou le temps nécessaire de préparation et de corrections et dégradant leurs conditions de travail.

Ce nouveau décret ouvre la porte aux 4 jours. Il ne les impose pas. C'est une possibilité pour répondre aux organisations insatisfaisantes ou inadaptées. Il maintient les dispositions de fonctionnement sur 4,5 demi-journées. C'est un début de réponse. C'est la raison pour laquelle il recueillera un vote favorable de notre part.

Il doit permettre d'aller plus loin en donnant, la faculté de maintenir des expérimentations existantes et la satisfaction (matinées de 4 heures) voire en introduire de nouvelles comme celle de retrouver ce mercredi ou samedi libéré avec des semaines modulables pour libérer un mercredi ou un samedi sur 2 ou 3 comme cela existait à Poitiers ou Toulouse par exemple, en redonnant l'initiative aux conseils d'école.

Le décret Blanquer ouvre la porte au retour aux 4 jours. Votre calendrier resserré, Madame la Directrice académique, la referme brusquement au nez des communautés éducatives en empêchant le temps nécessaire à la construction d'un projet.

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanence du lundi au
vendredi de 9h à 17h.
Mercredi : de 9h à 12h

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : **FSU** : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>